# Qui êtes-vous, Rosine Stoltz ? État civil d'une *Favorite*…

par Stella ROLLET (UVSQ/Paris-Saclay), 11 août 2025.

Celle qui débute à l'Académie royale de musique le 25 août 1837, sous le nom de Rosine Stoltz, dans le rôle de Rachel de *La Juive* d'Halévy semble familière aux donizettiens en raison du rôle qu'elle a pu jouer dans la carrière parisienne de notre Bergamasque, comme créatrice de *La Favorite* en 1840 ou encore de *Dom Sébastien, roi de Portugal* en 1843. Malgré tout, cette artiste et surtout cette femme est à la fois une inconnue et un mystère[1]…

Rosine (ou Rosina) Stoltz, Héloïse Stoltz, Rose Niva, marquise d'Altavilla, Victoire Ternaux, baronne (puis comtesse) de Ketschendorf, duchesse (ou princesse ?) de Lesignano, princesse de Bassano… Tous ces noms et encore quelques variantes – noms de scène, noms d'épouse (réels ou supposés), titres de noblesse acquis ou inventés… –, désignent une seule et même femme : Victoire Noël, née à Paris le 13 février 1815 – on trouve parfois la date du 13 janvier – et non en Espagne en 1813 comme le proclame, entre autres, le *Grand dictionnaire universel du XIX^e^ siècle* de Pierre Larousse et le *Dictionnaire universel des contemporains* de Gustave Vapereau[2] et comme on le retrouve encore malheureusement dans certaines publications récentes, pas plus qu'elle n'est née à Strasbourg ou en 1818 ou encore 1820 à Messine… On ne peut, cependant, reprocher ces erreurs aux chercheurs tant Rosine Stoltz a elle-même réinventé sa vie et brouillé les pistes.

Comment confirmer son nom ainsi que ses lieu et date de naissance ? Nous ne disposons pas pour cela, malheureusement, de son acte de naissance car, à l'époque de la Commune, une part non négligeable des actes d'état civil parisiens ont été détruits. Pour la période antérieure à 1860, qui nous intéresse ici, n'existe qu'un « état civil reconstitué ». Le site des archives de Paris précise : « Sur les 8 millions d'actes perdus, seul un tiers a en effet été rétabli. Ces actes concernent pour l'essentiel le XIX^e^ siècle[3]. » L'acte de décès de Rosine Stoltz, en date du 30 juillet 1903 (également jour de sa mort, 2^e^ arrondissement, acte n°504), est en revanche consultable en ligne

[1] Seules deux études d'ampleur sont à signaler la concernant, l'une déjà ancienne (BORD Gustave, *Rosina Stoltz de l'Académie royale de musique (1815-1903)*, Paris, H. Daragon éditeur, 1909), l'autre au contraire très récente (MODUGNO Maurizio, *Rosine Stoltz. La Sultana dell'Opera*, Varese, Zecchini Editore, 2023). La première d'entre elles, très fouillée et jamais remplacée, demeure essentielle. Maurizio Modugno la reprend largement d'ailleurs mais l'élargit quelque peu à l'aide d'une foule d'autres sources imprimées, en particulier des sources germaniques et quelques sources italiennes que Gustave Bord n'exploitait pas. Ce volume de 2023 pose en revanche quelques problèmes, notamment l'absence de retour aux sources primaires (en particulier l'état civil). Signalons aussi, évidemment, l'article de Mary Ann SMART, « The lost voice of Rosine Stoltz », *in Cambridge Opera Journal*, mars 1994, vol. 6, n°1, Cambridge University Press, p. 31-50.

[2] LAROUSSE Pierre, *Grand Dictionnaire universel du XIX^e^ siècle*, Paris, Administration du Grand Dictionnaire universel, 1875, tome 14, p. 1115 ; VAPEREAU Gustave, *Dictionnaire universel des contemporains*, Paris, Librairie Hachette, 1865 (3^e^ éd.), p. 1676.

[3] https://archives.paris.fr/r/282/etat-civil-reconstitue-xvie-1859-/

et établit non seulement son nom de naissance, Victoire Noël, mais aussi sa naissance parisienne en 1815 puisqu'il indique qu'elle meurt à l'âge de 88 ans et demi. Nous verrons plus loin comment son premier acte de mariage vient appuyer ces données et les compléter.

Qu'en est-il justement de ses mariages ? Arthur Pougin, dans *Le Ménestrel*, s'interroge : « Ses mariages ? Il y en a un certain nombre, sans que l'on sache au juste combien, de façon absolument précise[4] ». Il se réfère en suivant au numéro du 4 avril 1878 du *Guide musical*, journal de Bruxelles, qui notait :

> *Mme Stoltz, qui a fait les beaux jours de l'Opéra, vient de se remarier à Pampelune avec don Emmanuel de Godoy, prince de la Paix.*
> *C'est pour la quatrième fois que l'ancienne chanteuse « allume le flambeau hyménée ». Ses trois précédents époux furent : 1° M. Auguste Lescuyer, avocat à Rouen ; 2° un baron ou comte de Stolzenau de Ketschendorf ; 3° un duc Carlo Raimondi Lesignano di San Marino. Le premier de ces mariages, nous pouvons le certifier comme authentique, car il est inscrit à l'état civil de la ville de Bruxelles, sous la date du 2 mars 1837[5]. »*

*Le Guide musical* – et après lui *Le Ménestrel* – a raison. Seuls les premier et dernier de ces mariages sont authentiques et d'ailleurs attestés, une fois encore, par l'acte de décès de la Stoltz. Les archives de l'État en Belgique comporte en effet cet acte de mariage du 2 mars 1837 entre « Victoire Noël dite Stoll » et Alphonse Auguste Lescuyer (acte n°160, conforme à celui que transcrit Arthur Pougin en 1909, voir note 4). À l'époque, Rosine Stoltz fait partie de la troupe du théâtre de la Monnaie dans un emploi de « deuxième chanteuse », son époux, Français et né à Rouen le 1er novembre 1797, étant administrateur-comptable du même théâtre[6]. L'acte de mariage confirme non seulement sa naissance parisienne le 13 février 1815 mais précise également les noms de ses père et mère : Florentin Noël, décédé au moment du mariage, et Clara Stoll, désignée comme « rentière » et « consentante par acte ». On sait du premier – Florentin Damarice Noël – qu'il était né à Paris le 26 février 1795 ou 8 ventôse an III (acte de naissance reconstitué) mais rien de son décès sauf qu'il est survenu avant 1837 et pour de la seconde – Clara ou Marie-Claire Stoll sur son acte de baptême – qu'elle était née dans le Bas-Rhin à Haguenau en 1778 (certificat de baptême du 27 août 1778[7]) et qu'elle meurt le 13 juin 1865 (Paris, 14e arrondissement, acte de décès

[4] POUGIN Arthur, « La vérité sur Madame Stoltz – quelques notes et souvenirs », *in Le Ménestrel*, 9 octobre 1909, 75e année, n°4098, p. 323-324. Dans un article antérieur de la même série consacrée à la Stoltz (28 août 1909, n°35, p. 275), Arthur Pougin cite l'intégralité de l'acte.

[5] *Le Guide musical*, 4 avril 1878, 24e année, n°14, p. 6 cité in *Le Ménestrel*, 9 octobre 1909, p. 323-324.

[6] Alphonse Lescuyer (parfois écrit Lecuyer) occupe ce poste d'administrateur au cours des saisons 1835-1836 et 1836-1837 (Cf. ISNARDON Jacques, *Le Théâtre de la Monnaie depuis sa fondation jusqu'à nos jours*, Bruxelles, Schott frères, 1890, p. 271 et 277). Plus tard, de 1841 à sa mort en 1870, il dirige la compagnie d'assurance de la Seine.

[7] Archives d'Alsace, commune de Haguenau, index du registre des baptêmes de la paroisse Saint-Georges, 1778-1793.

n°1152). L'acte de mariage de 1837 nous apprend en outre que les nouveaux époux vivaient déjà maritalement (adresse identique à Bruxelles) et avaient un fils qu'ils reconnaissent pour légitime au moment de leur union, Alphonse Auguste Lescuyer fils, né à Bruxelles, le 21 septembre 1836 (acte n°3324 également en ligne, déclaration faite par son père). Si une séparation de corps a été demandée – et obtenue – par Rosine Stoltz en 1844, moyennant une somme de 40 000 francs qu'elle devait assurer à son fils sous la forme d'une pension annuelle[8], les époux sont restés officiellement mariés jusqu'au décès d'Alphonse Lescuyer père (Paris, 9e arrondissement, acte n° 45, 8 janvier 1870, décès survenu la veille) puisque l'acte de décès de Rosine Stoltz la désigne comme « veuve » Lescuyer. La même mention concerne d'ailleurs son union avec le prince de Bassano, décédé en 1896[9] (Paris, 17e arrondissement, acte n°850, 13 avril 1896, décès survenu la veille), un mariage qui n'a, selon toute probabilité, pas été consommé. En effet, d'après Gustave Bord, il s'agit avant tout une transaction financière, un mariage qui aurait été arrangé et négocié par « l'agence L… de Bordeaux », Rosine Stoltz s'engageant à verser 100 000 francs comptant puis 12 000 francs de rente viagère au futur époux, un joueur invétéré. Toujours d'après Gustave Bord, Pampelune aurait été choisi pour célébrer le mariage en raison d'une législation facilitant des unions rapides, une sorte de Las Vegas du XIXe siècle ! Il note ainsi : « Dans ce pays béni [la région de Pampelune et plus généralement la Navarre], on se mariait encore, en 1878 comme au Moyen-Âge, à l'Opéra ou à Gretna-Green. Dans la même matinée, on publiait les bans, et on unissait les fiancés[10] ». La cérémonie a lieu le 15 mars 1878, Gustave Bord citant à l'appui le registre des mariages de l'église Saint-Laurent de Pampelune[11], les nouveaux époux reprenant chacun leur route dès le lendemain, lui vers Madrid, elle vers Bayonne.

Qu'en est-il des deux autres noms d'épouse cités par *Le Guide musical* ? Si Rosine Stoltz est bien baronne de Solzenau puis de Ketschendorf, ce n'est pas par un mariage mais par des lettres patentes accordées respectivement en 1865 puis en 1868 par d'Ernest II, duc de Saxe-Coburg et Gotha (1818-1893) depuis 1844[12]. Comment expliquer une telle décision ? Elle semble liée au second fils de Rosine Stoltz, Charles Raymond, né à Paris, en 1848, certainement le 20 juin[13]. En l'absence, une fois de plus, d'acte de naissance, on ignore sous quel nom il a été enregistré à l'état civil[14], et pour

[8] « Chronique, Paris, 28 août », in *Gazette des Tribunaux*, 29 août 1857, 32e année, n°9490, p. 859.

[9] En dépit de ses origines, Manuel Godoy de Bassano, 3e prince de la Paix était également né à Paris, le 31 octobre 1828 (Archives de Paris, état civil reconstitué, 5Mi1 328, acte de naissance).

[10] BORD Gustave, *op. cit.*, p. 152-153.

[11] *Ibid.*, p. 145-146. Nous n'avons pu, à ce jour, confirmer cette donnée par le document lui-même.

[12] Il est le frère du prince Albert de Saxe-Coburg et Gotha (1819-1861), prince consort d'Angleterre par son mariage avec la reine Victoria en 1840.

[13] FRIEDRICH Otto, *Ketschendorf. Die Geschichte zweier Schlösser und ihrer Bewohner*, Coburg, Druck und Verlagshaus A. Rossteutscher, 1973, p. 53-54, lettre du bourgmestre de Bruxelles au baron von Seebach, ministre de Saxe à Paris, 20 novembre 1864.

[14] La lettre du bourgmestre de Bruxelles du 20 novembre 1864 suggère que la loi française interdirait alors à une mère isolée de reconnaître son propre enfant (lettre conservée dans les archives d'État de Saxe-Cobourg et citée

cause… Si on peut assurer qu'il n'est pas le fils d'Alphonse Lescuyer, on ne connaît en revanche pas avec certitude l'identité de son père, et cela d'autant plus que Rosine Stoltz elle-même fait tout, une fois de plus, pour brouiller les pistes[15]. Le plus probable est qu'il s'agisse de Léon Pillet, d'autant qu'au moment de la conception, la presse indique qu'ils se trouvent ensemble à Milan[16]. Cependant, un faisceau d'indices concordants amène certains à attribuer cette paternité à Ernest II. Il y a d'abord le fait que Rosine Stoltz est élevée par lui au rang de « baronne von Stolzenau » le 11 avril 1865[17] puis à celui de baronne de Ketschendorf le 25 septembre 1868, alors qu'elle vient de faire l'acquisition du château du même nom, quelques jours plus tôt, le 14 septembre[18]. Si l'on en croit Harald Sandern, c'est son fils qui devient alors baron Soltzenau de Ketschendorf[19]. En fait, Rosine Stoltz entreprend des démarches dès 1864 pour obtenir un nom et un titre pour Charles-Raymond, demandant au bourgmestre de Bruxelles de lui servir d'intermédiaire auprès du ministre de Saxe à Paris, le baron de Seebach, et à travers lui, auprès du duc Ernest II, moyennant la promesse d'un don de 12 000 francs en faveur des artistes bruxellois dans le besoin[20]. Cet enfant sans nom, alors âgé de 14 ans, devient ainsi allemand et baron de Ketschendorf, titre dont il signe, en 1869, ses *Archives judiciaires*[21]. Le jeune homme devient alors certes le protégé du duc, mais la façon dont la Stoltz procède en faveur de son fils ne suggère aucun lien direct entre eux et que c'est ici davantage à l'artiste qu'est également le duc de Saxe-Coburg – il compose, notamment deux opéras créés en français, l'un à la Monnaie en 1852 (*Casilda*), l'autre à l'Académie impériale de Musique en 1855 (*Sainte-Claire*) – que l'on fait appelle qu'à un ancien amant, intéressé au sort de son fils[22]. Malgré tout, la reconnaissance et l'admiration du jeune homme qui transparaissent dans sa dédicace des *Archives judiciaires*, évoquent un rapport presque filial :

---

*in* FRIEDRICH Otto, *op. cit.*, p. 53-54). D'après un article consulté sur le sujet (NIZARD Alfred, « Droit et statistiques de filiation en France. Le droit de la filiation depuis 1804 », *in Population*, 32e année, n°1, 1977, p. 91-122), la réalité est plus complexe et une telle interdiction n'existe pas de manière aussi formelle. Malgré tout, sur son acte de décès, Charles-Raymond est enregistré sous le seul nom de « Ketschendorf » et l'acte précise « sans autre renseignement ».

[15] D'après Gustave Bord, le père de Charles-Raymond pourrait être Léon Pillet, directeur de l'Académie royale de musique de 1840 à 1847 – leur liaison était de notoriété publique – ou « lord L… » (*op. cit.,* p.117), certainement lord Londsale, dont Rosine Stoltz, quant à elle, se prétend la fille dans une lettre de 1864, lettre dans laquelle elle affirme par ailleurs que son fils serait le fruit de ses amours avec le prince Napoléon dit « Plon-Plon » (lettre citée *in* FRIEDRICH Otto, *op. cit.*, p. 52-53).

[16] *La France musicale*, 5 septembre 1847, p. 299.

[17] FRIEDRICH Otto, *op. cit.*, p. 54.

[18] *Ibid*, p. 55.

[19] SANDNER Harald, *Das Haus Sachsen-Coburg und Gotha : eine Dokumentation zum 175-Jährigen Jubiläum des Stammehauses in Wort und Bild (1826 bis 2001)*, Neue Presse, Coburg, 2001, p. 92.

[20] *Ibid.*, p. 52-54, lettre de Rosine Stoltz au bourgmestre de Bruxelles, s.d. [milieu 1864 ?], lettre du bourgmestre de Bruxelles au baron von Seebach, ministre de Saxe à Paris, 20 novembre 1864.

[21] KETSCHENDORF, Baron Carl de, *Archives judiciaires. Recueil complet des discussions législatives et des débats résultant des grands procès politiques jugés en France de 1792 à 1840*, Bruxelles et Liège, librairie polytechnique de Decq, 1869.

[22] FRIEDRICH, Otto, *op. cit.*, p. 53-54.

*« Monseigneur,*

*Je prends la respectueuse liberté d'offrir ce livre à Votre Altesse Royale ; […]. Je me sens heureux et fier de pouvoir mettre sous les yeux d'un Prince libéral et instruit le premier élan d'une jeunesse qui a besoin d'encouragement.*

*De Votre Altesse Royale, Monseigneur, le fidèle sujet,*

*Baron Carl de Ketschendorf*[23] *»*

Les encouragements d'Ernest II prennent une forme très concrète : quelques jours avant que Charles-Raymond ne signe cette page (15 octobre 1869), il l'a nommé conseiller à la légation du duché de Saxe-Coburg et Gotha à Paris (4 octobre[24]). Quant à la fidélité du jeune baron, elle se traduit notamment par le prénom « Ernest » qu'il choisit pour le premier de ses fils, né en 1873[25].

Quant à Rosine Stoltz, c'est aussi en tant que « baronne de Ketschendorf » qu'elle signe, la même année 1869, ses *Dictées spirites de Marie-Antoinette, poésies dédiées à la jeunesse des écoles de France* (Paris, Jouaust). En revanche, les mélodies

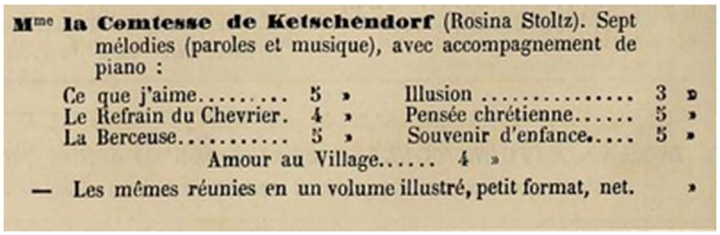
[23] KETSCHENDORF, Baron Carl de, *Archives judiciaires. Recueil complet des discussions législatives et des débats résultant des grands procès politiques jugés en France de 1792 à 1840*, Bruxelles et Liège, librairie polytechnique de Decq, 1869, n.p.

[24] FRIEDRICH Otto, *op. cit.*, p. 60.

[25] *Ibid.*, p. 60. Charles-Raymond de Ketschendorf a eu deux fils, Ernest et Arcadius (né en 1874) suite à son mariage avec Agathe von Gynz-Rekowski (1851-1931) le 2 mai 1872 (FRIEDRICH Otto, op. cit., p. 49). Ernest de Ketschendorf est d'ailleurs un des deux témoins qui signent l'acte de décès de Rosine Stoltz et il y est bien noté comme « petit-fils de la défunte » et résidant à Londres. Les registres britanniques permettent d'ailleurs de préciser qu'en décembre 1903, il a été naturalisé anglais et a fait acte d'allégeance à la couronne d'Angleterre. Charles-Raymond était quant à lui décédé le 4 octobre 1902 dans le train Nice-Paris, à seulement 54 ans (BORD Gustave, *op. cit.*, p. 195, PV établi par le commissaire de police spécial, attaché à la gare de Lyon ; Archives de Paris, registre des décès du 12e arrondissement, 1902, acte n°3938).

qu'elle compose et publie à partir de mai-juin 1870, sont signées « comtesse de Ketschendorf (Rosine Stoltz) » (doc. 1 et 2).

Doc. 1 :



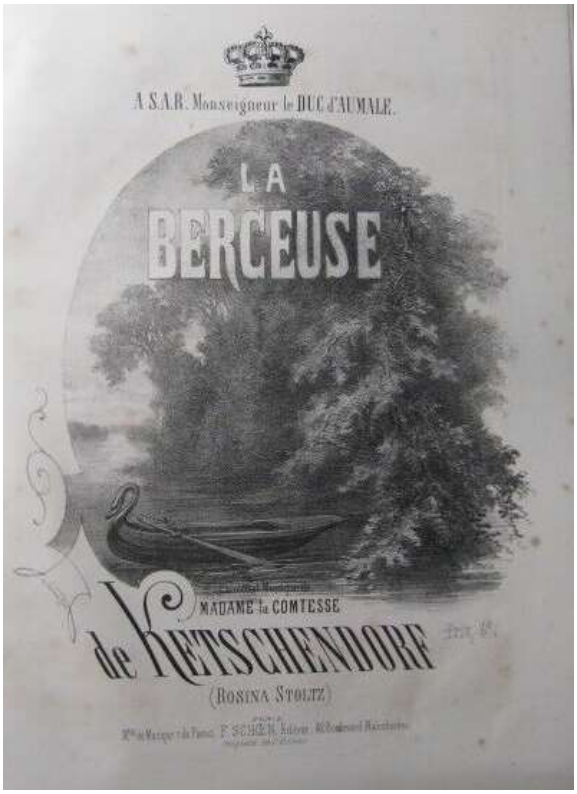
Mme **la Comtesse de Ketschendorf** (Rosina Stoltz). Sept mélodies (paroles et musique), avec accompagnement de piano :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Ce que j'aime..... | 5 » | Illusion ..... | 3 » |
| Le Refrain du Chevrier. | 4 » | Pensée chrétienne..... | 5 » |
| La Berceuse..... | 5 » | Souvenir d'enfance..... | 5 » |
| Amour au Village..... | 4 » | | |

— Les mêmes réunies en un volume illustré, petit format, net. »

Publicité parue dans la *Revue et gazette musicale de Paris*, 26 juin 1870, p. 208.

Doc. 2 :




Page de titre de *La Berceuse*, mélodie dédiée au duc d'Aumale, proche de Charles-Raymond de Ketschendorf, avec qui il partage la passion des courses hippiques.

Nous ignorons, à ce jour, quand ce titre de comtesse lui a été conféré mais il date certainement de la fin 1869 ou du début 1870 puisqu'encore, le 19 octobre 1869, son chargé d'affaires à Coburg s'adresse encore à elle comme « Baronin von Ketschendorf[26] ». L'hypothèse selon laquelle ce titre serait usurpé semble peu probable puisque elle en use en écrivant à Ernest II lui-même, dans une lettre qui date certainement de 1872[27]. Tout comme son fils, elle fait aussi un usage public du blason associé à son titre et de la devise « *Vis in corde* », force dans le cœur (doc. 3) :




Doc. 3
Source : googlebooks.
Original : Université de Princeton, page de titre des *Dictées spirites de Marie-Antoinette*, 1869.

[26] FRIEDRICH Otto, *op. cit.*, p. 60.
[27] *Ibid.*, p. 61.

Ce blason illustre aussi bien la page de titre des *Archives judiciaires* que celle des *Dictées spirites* et rappelle la gloire lyrique de Rosine Stoltz : « d'azur, à une harpe d'or, surmontées en cimier d'une harpe, entre un vol d'or, chaque aile chargée de trois fasces d'azur[28] ».

Rosine Stoltz se dit aussi duchesse (et ensuite princesse) de Lesignano. Elle fait même publier dans la presse parisienne en mai-juin 1872 un faire-part pour le moins surprenant : « M^me^ la comtesse Rosina-Carolina de Ketschendorf, baronne de Stolzenau, a l'honneur de vous faire part de son mariage, contracté *in extremis*, avec M. le duc Carlo-Raimondo Lesignano di San Marino. – Rome, 18 mai 1872[29] ». Aucun autre élément ne vient corroborer ni le mariage ni même l'existence de ce duc de Lesignano. Certains soulignent malicieusement la similitude troublante de prénoms entre le second fils de Rosine Stoltz et cet hypothétique mari épousé sur son lit de mort... Les recherches effectuées à la demande du duc Ernest ne permettent pas de trouver la trace de ce mariage[30]. Gustave Bord affirme que, selon la version de Rosine Stoltz elle-même, elle aurait versé 100 000 lires au cardinal Antonelli pour obtenir ce mariage. Non seulement cela mais elle aurait obtenu que le pape Pie IX signe le contrat et serait, du même coup, devenue sa filleule[31]. Une histoire pour le moins rocambolesque…

Rosine Stoltz se désigne malgré tout comme « princesse de Lesignano » dans ses *Constitutions de tous les pays civilisés* parues en 1880[32]. Le titre étant de pure fiction, pourquoi ne pas le gonfler… Cette fois, elle fait apparaître en tête de l'ouvrage un double blason où on retrouve la harpe à gauche et la devise de Ketschendorf (doc. 4). Les mêmes blasons, sans la devise, se retrouvent sur une carte de visite non datée conservée à la BnF (doc. 5). N'ayant pu identifier le blason de droite, nous ne pouvons, là encore, en mesure de préciser s'il s'agit du « blason » de Lesignano – ce qui serait logique en tête de l'ouvrage qu'elle publie sous ce nom mais qu'il aurait fallu inventer – ou, plus certainement, du blason du prince de Bassano qu'elle épousé, rappelons-le, en 1878.

[28] BORD Gustave, *op. cit.*, p. 138-139.

[29] Annonce publiée dans la *Revue et gazette musicale de Paris* (26 mai 1872, n°21, 39^e^ année, p. 166) puis dans *Le Ménestrel* (2 juin 1872, n°27, 28^e^ année, p. 224).

[30] MODUGNO Maurizio, *op. cit.*, p.106.

[31] BORD, Gustave, *op. cit.*, p. 17-18.

[32] Ouvrage publié à Bruxelles, chez F. Hayez, imprimeur de l'Académie royale de Bruxelles. Il est à noter que ce livre, de même que les *Archives judiciaires* de Carl de Ketschendorf, sont en fait largement l'œuvre de Gustave Oppelt comme en atteste la *Bibliographie nationale. Dictionnaire des écrivains belges et catalogue de leurs publications 1830-1880*, tome 3 (N-U), Bruxelles, P. Weissenbruch éditeur, 1897, p. 73.




Doc. 4
Source : googlebooks.
Original : bibliothèque nationale d'Autriche, page de titre des *Constitutions de tous les pays civilisés*, 1880.




Doc. 5
Source : BnF, département des Manuscrits, NAF 24285 (collection de lettres à Nadar).

Un mot pour finir concernant la marquise d'Altavilla ou Alta-villa, autre légende inventée par Rosine Stoltz, apparemment à partir de 1874. Elle se prétend alors fille naturelle d'Americo Giuseppe Canali, marquis d'Altavilla (ou Alta Villa). Elle aurait même obtenu à Rome le 5 mars 1874 un acte notarié validant ses prétentions[33]. Cette parenté serait associée à de nouveaux lieu (Messine) et date (1820) de naissance…, parenté tout aussi fictive, on l'aura compris, que celle qui la lierait à Lord Lonsdale ou au prince Napoléon ! Cette prétention n'est cependant pas sans conséquences, judiciaires en particulier. En effet, lorsque Manuel Godoy de Bassano l'épouse, c'est entre autres parce qu'elle revendique ce nom et ce titre. Suite à cela, ce dernier se croit fondé, en 1879, à intenter un procès à un certain M. Ramiro de la Puente – qui use du titre – et le revendique au nom de sa femme. Cette dernière, certainement prise au piège de ses mensonges, nie à la fois toute revendication de ce titre de marquise et jusqu'à son mariage avec le prince de Bassano[34] !

Femme pleine de surprises et de contradictions que Rosine Stoltz. Écrire sa biographie relève réellement du défi, un défi certes difficile mais surtout passionnant. C'est d'ailleurs par défi que Gustave Bord s'était lancé dans ce travail, son ami Georges de Montorgueil lui ayant affirmé : « si cela n'était pas impossible vous arriveriez à trouver qui était Rosine Stoltz ». En 1909, il annonce fièrement dans sa dédicace : « J'ai gagné ; c'est assez vous dire que vous avez perdu[35] »... Il n'a certes pas levé toutes les zones d'ombre mais a su résoudre bon nombre d'énigmes. Pour ma part, n'ayant fait à ce jour qu'effleurer le sujet, je commence à peine à mesurer les écueils qui restent à

[33] BORD, Gustave, *op. cit.*, p. 144-145. Document également cité comme ayant été produit devant le tribunal par la *Gazette des tribunaux*, 30 novembre 1879, p. 1167.
[34] « Tribunal civil de la Seine (1ère ch.) », in *Gazette des tribunaux*, 30 novembre 1879, 54e année, n°16348, p. 1.
[35] BORD Gustave, *op. cit.*, n.p.

surmonter et, sans avoir la prétention de tout comprendre ou dévoiler, je compte poursuivre dans cette voie :

> *« Quelle joie pour un chercheur de s'attaquer à une pareille adversaire, véritable génie des combinaisons compliquées, des enchevêtrements savants, des fausses pistes habiles […] ; on croit la saisir elle vous échappe […]. On croit avoir tout découvert, et l'on se heurte à une nouvelle aventure abracadabrante*[36]*. »*

[36] *Ibid.*, p. 10-11.